

Partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance – Initiative de prévention de la maltraitance des enfants

Information à l'intention des établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance

Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba

Jeudi 30 mai 2024



RECONNAISSANCE DES DROITS TERRITORIAUX

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par les Traités n^{os} 1 à 6 et le Traité n^o 10, et que nous sommes sur les terres ancestrales des peuples anishinaabe, anishinewuk, dakota oyate, denesuline, ininiwak et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba est situé dans la patrie de la Nation métisse de la Rivière-Rouge. Nous reconnaissons que le Nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et qui sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.



Programme

- Contexte de l'Initiative de prévention de la maltraitance des enfants
- Information sur le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE)
 - Information préenregistrée de Noni Classen, directrice de l'éducation et des services de soutien au CCPE
- Accéder à la formation
- Mise en œuvre du programme
- Trousses de ressources
- Inscription
- Questions

Contexte

La Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance a établi un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) pour offrir une formation à tous les professionnels et bénévoles du secteur de l'éducation de la petite enfance dans notre province.

Cette formation obligatoire sera offerte gratuitement au personnel et aux bénévoles de programmes de garde d'enfants autorisés pour les enfants en bas âge, les enfants d'âge préscolaire, les enfants en prématernelle, les enfants d'âge scolaire, y compris les programmes à domicile.

Cette formation sera également à la disposition des étudiants inscrits dans un programme d'enseignement postsecondaire en éducation de la petite enfance.

Contexte

À partir du 9 mai 2024, les professionnels, les bénévoles et les étudiants du secteur de la garde d'enfants auront accès à diverses ressources numériques, papier et de formation en ligne conçues pour les munir des connaissances et des outils nécessaires à l'atténuation du risque de maltraitance des enfants.

Les éducateurs des jeunes enfants (EJE), les aides des services à l'enfance (ASE) et les fournisseurs de services à domicile seront tenus de suivre la formation intitulée **Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels** et la formation intitulée **Priorité jeunesse : Prévention des abus pédosexuels** au plus tard le **31 mars 2025**. Ces formations devront être renouvelées tous les quatre ans.

Contexte

En plus de ces formations obligatoires, le Canada, le Manitoba et le Centre canadien de protection de l'enfance s'associent également pour fournir des trousseaux d'élaboration de politiques ainsi que des programmes d'études et des documents sur la protection des enfants dans les établissements de garde d'enfants au Manitoba.

Avec la mise en œuvre de cet ensemble exhaustif de formations et de ressources pour le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance, le Manitoba deviendra un chef de file national en matière de protection des enfants en situation de garde d'enfants.

Centre canadien de protection de l'enfance

La courte vidéo suivante a été préenregistrée par Noni Classen, directrice de l'éducation et des services de soutien au Centre canadien de protection de l'enfance. La vidéo présente un aperçu du CCPE et des formations Priorité jeunesse, ainsi que des études de cas et les objectifs des formations.



CANADIAN CENTRE *for* CHILD PROTECTION®

Helping families. Protecting children.

Formation Priorité jeunesse à l'intention des établissements de garde d'enfants



La formation Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels

s'adresse aux personnes qui travaillent auprès d'enfants qui souhaitent obtenir des informations de base sur les abus pédosexuels, ou aux personnes qui souhaitent actualiser leurs connaissances sur ce sujet.

Formation :

- Durée de 23 minutes
- Une attestation de formation est délivrée aux participants qui réussissent le test final avec une note de 100 %.

Participation obligatoire :

- Tous les membres du personnel des établissements de garde d'enfants autorisés au Manitoba
- Tous les bénévoles

Participation facultative :

- Étudiants inscrits dans un programme d'enseignement postsecondaire approuvé en éducation de la petite enfance

Formation Priorité jeunesse à l'intention des établissements de garde d'enfants



La formation en ligne Priorité jeunesse présente des politiques, des stratégies et un plan détaillé pour réduire le risque des abus pédosexuels au sein des organismes des services à l'enfance.

Formation :

- 8 modules, 3 heures au total
 - Peut être suivie en une ou plusieurs sessions
 - Peut être suivie individuellement ou en groupe

Participation obligatoire :

- Tous les membres du personnel des établissements de garde d'enfants autorisés au Manitoba

Participation facultative :

- Étudiants inscrits dans un programme d'enseignement postsecondaire approuvé en éducation de la petite enfance

Ressources du programme Priorité jeunesse



Le programme Priorité jeunesse comprend les ressources suivantes :

- Guide de formation
- Vidéos (vidéo de formation, modèle de code de conduite, exemples de politiques et de procédures)
- Démarches pour signaler la conduite inappropriée et pour signaler la maltraitance des enfants
- Des trousse de ressources sont disponibles en anglais et en français et seront distribuées à tous les établissements de garde d'enfants cet été.

Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels



Tatie se confie est un programme imprimé pour la prévention et la détection précoce des abus pédosexuels à l'intention des enfants de quatre à six ans.

La trousse de ressources comprend :

- des plans de leçons
- un livre d'histoire de Tatie : Les bons et les mauvais secrets de Tatie la tortue
- une marionnette de Tatie la tortue
- des affiches assorties « Tatie la tortue »
- le Guide de l'éducatrice et de l'éducateur
- le Guide des parents
- une carte du programme
- l'accès à la vidéo de formation en ligne « Tatie se confie : Mise en pratique »



Enfants avertis – Leçons pour les élèves de la maternelle à la 6^e année



Enfants avertis est le programme national d'éducation à l'autoprotection du CCPE. Ce programme engage les élèves dans des activités interactives qui leur apprennent à mieux se protéger et à réduire leur vulnérabilité en ligne et hors ligne.



Les thèmes abordés comprennent :

- l'utilisation sécuritaire et responsable des technologies
- les relations et les limites saines
- les habitudes d'autoprotection quotidiennes
- savoir quand et comment chercher de l'aide

Les ressources du programme comprennent :

des leçons sur l'autoprotection avec des fiches d'activités
des affiches
des ressources électroniques
un guide de mise en œuvre

Exigence de formation :

- La formation est **obligatoire** pour tous les employés salariés dans les établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance.
- La formation est **obligatoire** pour tous les bénévoles.
- La formation est à la disposition des étudiants inscrits dans un programme approuvé en éducation de la petite enfance.

Accéder à l'académie de formation virtuelle

Mise en route – comment accéder à votre compte

- Suivez le lien pour créer un compte
- Vérifiez votre courriel en cliquant sur le lien fourni dans ce courriel
- Connectez-vous à votre compte et mettez le lien en signet pour en faciliter l'utilisation ultérieure

Exigence de formation

Tout le personnel doit suivre les deux formations en ligne suivantes au plus tard le 31 mars 2025 et tous les quatre ans par la suite.

Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels

- 25 minutes
- Une attestation de participation est délivrée aux participants qui réussissent le test final avec une note de 100 %.

Priorité jeunesse : Prévention des abus pédosexuels pour les personnes qui travaillent avec des enfants

- Trois heures
- Une attestation de formation est délivrée aux participants.

Exigence de formation

Les **bénévoles** dans les établissements de garde d'enfants doivent suivre les deux formations en ligne suivantes au plus tard le 31 mars 2025 et tous les quatre ans par la suite.

Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels

- 25 minutes
- Une attestation de formation est délivrée aux participants qui réussissent le test final avec une note de 100 %.

Tenue des dossiers

Après avoir terminé les formations, le personnel recevra :

- **Attestation de participation** (Priorité Jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels)
- **Attestation de formation** (Priorité Jeunesse : Prévention des abus pédosexuels pour les personnes qui travaillent avec des enfants)

Le **personnel** doit :

- terminer la formation au plus tard le 31 mars 2025
- conserver leurs attestations dans leurs dossiers
- fournir une copie de leurs attestations à leur directeur aux fins de tenue des dossiers

Tenue des dossiers

Les **directeurs** doivent :

- s'assurer que tout le personnel suit la formation au plus tard le 31 mars 2025
- conserver des copies des attestations du personnel et des bénévoles
- présenter la preuve du respect de cette exigence au coordonnateur de la garde d'enfants lors de l'inspection annuelle relative à l'octroi des licences.

Les **bénévoles** doivent :

- suivre la formation Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels
- suivre cette formation avant de participer à des activités avec les enfants (bénévoles qui aident les établissements sur place ou lors de sorties, etc.).

Tenue des dossiers

Les **fournisseurs à domicile** doivent :

- Suivre la formation au plus tard le 31 mars 2025
- S'assurer que les bénévoles de tout programme ont terminé la formation.
- Enregistrer le nom des bénévoles et les dates auxquelles ils ont terminé la formation afin de fournir ces renseignements au coordonnateur de la garde d'enfants lors de l'inspection annuelle relative à l'octroi des licences

Remarque : Des mises à jour ultérieures du portail Garde d'enfants – accès en ligne permettront aux directeurs, aux administrateurs et aux fournisseurs à domicile de saisir les renseignements sur la formation directement dans le système.

Élaboration de politiques

Puisque cette formation est obligatoire, les directeurs et les fournisseurs à domicile doivent considérer la façon dont ils incluront ces renseignements dans leurs documents de politiques et de procédures, notamment :

- Guides du personnel – envisagez d'inclure les exigences de formation ainsi que le lien menant vers la formation
- Pratiques d'intégration des nouveaux employés – envisagez de charger un employé principal d'orienter les nouveaux employés avec des ressources documentaires
- Suivi auprès du personnel – envisagez de faire le suivi auprès des employés concernant la formation, leur compréhension du contenu et son application
- Fiche d'information pour les bénévoles – envisagez d'inclure cette exigence de formation sur toute fiche d'information à l'intention des bénévoles avant leur travail de bénévolat ou demandez-leur d'arriver 30 minutes avant leur période de bénévolat pour leur permettre de suivre la formation à l'établissement.

Bien-être psychologique du personnel

Le bien-être émotionnel est extrêmement important. Nous sommes conscients que la nature délicate du contenu de ces formations peut réveiller un traumatisme chez certains employés. Cette formation a été conçue en consultation avec des psychologues et est considérée comme inoffensive. Toutefois, des dispositions seront prises pour s'assurer que les participants suivent cette formation d'une manière qui leur soit favorable, notamment :

- **la formation en groupe** – la formation peut se faire individuellement ou en groupe. Les personnes qui suivent la formation en groupe doivent tout de même passer le test de validation des acquis individuellement.
- **en répartissant la formation sur plusieurs sessions** – les participants peuvent arrêter la formation et la reprendre plusieurs fois.

Ressources

- Orientation opérationnelle :
Circulaire et foire aux questions à l'intention des établissements –
9 mai 2024 | Partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance – Initiative de prévention de la maltraitance des enfants

https://www.manitoba.ca/education/childcare/childcare_news/current_circulars.fr.html

- Personne-ressource : Service de renseignements sur la garde d'enfants à cdcinfo@gov.mb.ca
ou composez le 204 945-0776 (sans frais : 1 888 213-4754)

Mettre dans la ligne d'objet : «Formation du CCPE»

Questions

